

**Fiche des constatations effectuées
lors d'une visite d'inspection au titre du code de l'environnement**
DREAL Bourgogne

Unité territoriale de Saône-et-Loire	Subdivision 3
Noms des inspecteurs : François BALMES et Alain AUPECLE	
Date d'annonce de l'inspection : -	
Date de l'inspection : 03/07/2015	
Type d'inspection : <input type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle	
<input type="checkbox"/> inopinée ou <input type="checkbox"/> annoncée	
<input type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle	
Détail des circonstances : Réclamation riverain sur émissions de poussières	
Société : TRMC	AS / A / E / DC / D / NC
Commune : Saint-Martin-Belle-Roche	
Activité : Carrière	Priorité : A enjeux
Liste des installations inspectées : Points d'eau carrières – installation de traitement – pistes – limite extérieure Est (côté riverain)	
Thèmes : Emissions de poussières dans l'environnement	
Référentiels de l'inspection : arrêté préfectoral n° 2013204-0003 du 23/07/2013 - articles 1.3 ; 3.1.4 ; 3.1.5 ; 9.2.1	
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :	
Monsieur B. GRUET – Chef de carrière	
Monsieur N. PERON – Responsable d'exploitation	
Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :	
L'inspection a débuté par une observation de la carrière depuis les abords extérieurs de la carrière côté Nord-est (cheminement en limite de site proche du riverain). Des émissions de poussières sont nettement visibles au niveau du poste primaire de l'installation de traitement. Les poussières s'élevaient depuis l'installation au-delà du front de taille en direction Ouest-Nord-ouest. Il n'a pas été observé de dépôt de poussière marqué sur la végétation présente sur les abords de la carrière.	
Sur site, l'exploitant a reconnu des dysfonctionnements survenus la semaine précédente :	
<ul style="list-style-type: none">• panne de la pompe d'alimentation en eau de l'installation de traitement. → Une nouvelle pompe a été remise en service le 26/06/2015.• épuisement de la réserve en eau située à proximité de l'entrée du site. → Le 30/06/2015, un piquetage a été mis en place en fond de fouille (point d'accumulation d'eau). Cette solution devrait perdurer.	
L'arrosage des pistes est réalisé par remplissage du godet de la chargeuse. Cette disposition, peu efficace et peu économique en eau, n'est pas conforme aux dispositions annoncées dans le dossier de demande d'autorisation du 29/05/2012 (citerne d'eau avec système d'aspersion). Or, l'article 1.3 de l'arrêté d'autorisation prescrit une exploitation conforme aux données techniques du dossier de demande d'autorisation. → L'exploitant a indiqué étudier la possibilité de la mise en œuvre d'un réseau d'aspersion des pistes.	
Le principal point d'émissions de poussières est, malgré un capotage, le poste primaire de l'installation de traitement.	
Au regard de ce constat, la disposition des deux points de mesure des retombées de poussières dans l'environnement au sud de la carrière n'apparaît pas permettre une mesure représentative des conditions d'exploitation sur site. → L'exploitant s'est engagé à faire des essais d'aspersion des matériaux au niveau de la trémie de charge du concasseur. Disposition néanmoins complexe en raison du risque de colmatage dans le reste du traitement (bandes de transport et crible).	

Le relevé des plaquettes de mesure de retombée de poussières du mois de juin a été fait la veille de l'inspection. Les résultats n'étaient pas disponibles.

L'exploitant a rappelé :

- Le caractère exceptionnel de la météorologie,
- Le fait que le matériau en phase d'extraction en terrasse haute est plus sec.
- La veine en phase d'exploitation est d'ailleurs moins argileuse donc également constituée de matériau encore plus sec.

Une planche photographique est annexée à la présente fiche.

Suites envisagées : Observations à traiter par courrier

Liste des documents établis suite à la visite : Lettre à l'exploitant

Chalon-sur-Saône, le 7 juillet 2015

Rédacteur :

L'inspecteur de l'environnement



François BALMES

Vérificateur :

L'inspecteur de l'environnement



Alain AUPECLE

Approbateur :

Le responsable de l'unité territoriale



Patrice CHEMIN

TRMC St Martin Belle Roche – Visite d'inspection du 03/07/2015



Vue de l'extérieur du site



Zoom depuis l'extérieur du site sur le poste primaire
Végétation en arrière plan couverte de poussières



Nuage de poussières perçu depuis l'extérieur



Arrosage des pistes



Emissions poussières installation traitement



Poste primaire – capotage